

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Zone industrialo portuaire (ZIP) : Baie-Comeau reçoit sa désignation.

Baie-Comeau, le 30 mars 2016 – La Chambre de commerce de Manicouagan (CCM) est heureuse de témoigner de la signature de l’entente dans laquelle Baie-Comeau est désignée zone industrialo-portuaire (ZIP). L’objectif de cette entente est de concerter les acteurs du milieu pour le développement de cette zone. Un premier geste gouvernemental pour que suivent des investissements et surtout des retombées économiques.

Comité local

Pour donner vie à cette entente, un comité local sera formé de partenaires du milieu et d’utilisateurs du port. Ses principaux mandats seront de délimiter géographiquement la ZIP, d’élaborer un plan de développement ainsi que de faire la promotion de la ZIP au Québec ainsi qu’à l’international. La CCM compte bien jouer un rôle prépondérant pour représenter ses membres lors de sa mise en œuvre.

Importance du port

Le développement de la ZIP repose sur une stratégie à volets multiples qui implique, entre autres, le développement du parc industriel Jean-Noël Tessier et la réfection de la route 389. Force est de constater que ces infrastructures, dont le port, se dégradent de plus en plus et nécessitent des investissements majeurs afin de répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs. « La ZIP est un atout majeur pour le développement économique de notre région. Je suis heureuse de voir enfin que le dossier se concrétise. » mentionne la présidente de la CCM, Mme Nancy Leblanc. Tel que mentionné, le déploiement de la ZIP nécessitera toutes les forces vives du milieu. À cet effet, la CCM s’engage à être partenaire de cette mobilisation.

La CCM croit que cette désignation signifie que le gouvernement reconnaît que la Manicouagan possède un territoire unique dans le cadre de la Stratégie maritime.

Dîner conférence

La CCM a profité de la visite du ministre Jean D'Amour, Ministre délégué aux Affaires maritimes, pour organiser un dîner-conférence. C'est plus de 70 personnes qui ont assisté à l'événement. La communauté d'affaires a pu en apprendre davantage sur la Stratégie maritime, les orientations du gouvernement pour le développement du Saint-Laurent. Le ministre D'Amour a su rassurer la communauté d'affaires, entre autres, sur les délais que peuvent engendrer une telle mécanique (ZIP) ainsi que sur les retombées concrètes pour le milieu. Le Secrétariat aux affaires maritime a d'ailleurs pour mandat d'analyser rapidement les dossiers soumis.

À propos de la Chambre de commerce de Manicouagan

La Chambre de commerce de Manicouagan regroupe près de 330 entreprises et organismes. Sa mission consiste à répondre aux besoins de représentation et de réseautage de ses membres et de voir à leurs intérêts afin de contribuer au développement économique et social de la Manicouagan. Également, elle participe activement à la croissance économique de la région par ses actions, ses prises de position et son rayonnement. Elle est présente et active dans la région depuis plus de 60 ans.

-30-

Source : Natalia Marcilese, coordonnatrice aux communications et aux événements
Chambre de commerce de Manicouagan
418 296-2010 poste 223
communications@ccmanic.qc.ca